

PRÉFET DE L'AUDE

ARRETE PREFECTORAL n° 2012139-0002
fixant la liste des candidats aux élections législatives du 10 juin 2012
pour la 2^e circonscription

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** le code électoral, notamment son article R 101 ;
- VU** le décret n°2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale les 10 et 17 juin 2012 ;
- VU** les déclarations de candidatures à l'Assemblée nationale déposées en vue du scrutin du 10 juin 2012 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1er.-

La liste des candidats et leurs remplaçants est arrêtée ainsi qu'il suit pour le scrutin du 10 juin 2012 dans la 2^{ème} circonscription du département de l'Aude.

TITULAIRES			SUPPLÉANTS	
n° 1	Jean-Paul	TOURNISSA	Djida	AIT-OUAKLI
n° 2	Michel	PY	Jean-Pierre	COURRÈGES
n° 3	Marie Hélène	FABRE	Bernard	TAILHADES
n° 4	Flora	BIENDICHO	Marie-Claire	PRAMAYON
n° 5	Didier	CODORNIQUO	Magali	VERGNES
n° 6	Annette	VIGIER	Louis	SALCEDO
n° 7	Patricia	CANTEGREL	Patrick	BOYER
n° 8	Laurent	BILLIRAT	Valérie	NEBOUT
n° 9	Laurence	FUNÈS	Guy	DROUARD
n° 10	André	SARFATI	Maryse	REMOND
n° 11	Laure-Emmanuelle	PHILIPPE	Gérard	DESMOUDT
n° 12	Paule	CHATAIN	Alexandre	OSSET

ARTICLE 2.-

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, les maires de la 2^{ème} circonscription législative du département de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les mairies de la 2^{ème} circonscription.

Carcassonne, le 18 MAI 2012

Le préfet,

Eric FREYSSÉLINARD